



Règlement tournoi

Super Smash Bros Ultimate (Nintendo Switch)



Article 1 : organisation, accès et durée de la compétition

Le tournoi est organisé dans le cadre de la soirée d'inauguration du Hagondange Gaming Day à la salle Paul Lamm de la ville le vendredi 22 mars 2019 à partir de 18h30. L'organisation est assurée par la société Aux Frontières Du Pixel et dans le cadre du circuit esports Helios Gaming en collaboration avec Smash Lorraine.

Le tournoi est accessible à toute personne physique majeure ou mineure après accord parental. Les préinscriptions débuteront sur internet (www.hagondange-gaming-day.com) le 11 mars à 17h. Il est nécessaire de se préinscrire et de valider sa préinscription par mail afin de participer au tournoi.

Article 2 : principe du concours

Pour les règles de ce tournoi, le format sera le suivant :

- Double Bracket
- BO3 puis BO5 à partir des demi-finales (variable en fct du temps)
- Duels en 3 vies
- 7 minutes
- Objets, Handicap, esprits, smash meter et pause : OFF.
- Miis autorisés

Les stages autorisés sont les suivants en hazard / morph OFF :

- DF
- BF
- Smash Ville
- Ville & centre-ville
- Pokémon stadium 2
- Ligue Pokémon
- Yoshi Island (brawl)

Pour le choix du stage, les joueurs jouent à pierre feuille ciseaux. Le gagnant bannit 2 stages, puis le perdant bannit 3 stages. Le gagnant choisit ensuite le stage parmi ceux restants. Une fois le premier match terminé, le gagnant bannit 2 stages. Le perdant choisit alors le stage parmi ceux restants.

- Si les 2 joueurs sont d'accord sur le stage, il est inutile d'appliquer la règle citée ci-dessus.
- Si les joueurs mettent trop de temps à choisir le stage, La console choisira le stage au hasard parmi les stages listés ci-dessus.



Article 3 : divers

. Des manettes seront fournies par l'animateur. Les participants peuvent venir avec leur contrôleur de jeu, aucune réclamation ne pourra être faite en cas de défaut de ce dernier (tant au niveau matériel que logiciel).

. Configuration : Les joueurs peuvent paramétrer les touches et les paramètres ils le souhaitent avant de lancer la partie. Attention donc de bien vérifier cette configuration avant chaque partie. Une partie ne pourra être recommencée sur ce genre de réclamation, il convient à chaque joueur de bien vérifier la configuration avant de commencer à jouer.

. Attention, les participants devront être présents dès le début de leur session sous peine d'être éliminé. Prendront part à la compétition les joueurs s'étant inscrits et s'étant présentés dans les temps impartis. Si un joueur est absent lors de son passage, l'arbitre peut le déclarer perdant par forfait.

. Chaque phase de jeu est supervisée par un animateur qui tranchera en cas de litige. L'animateur se charge de la bonne tenue des joueurs et du respect des règles du jeu fixées par le présent règlement. L'animateur est en charge d'enregistrer les scores et du bon déroulement du tournoi et se réserve le droit de disqualifier un joueur convaincu de tricherie ou ayant un comportement contraire à l'esprit de la compétition.

. Seuls les animateurs du tournoi sont habilités à désigner le vainqueur du tournoi selon les critères définis dans le présent règlement.

. Une fois la partie lancée, mettre le jeu en pause sera sanctionné par un avertissement. Après trois (3) avertissements un joueur peut être déclaré disqualifié par l'animateur.

. En cas d'interruption involontaire d'une partie (bug, coupure d'électricité, ...), celle-ci sera à rejouer dans sa totalité.

. Toutes inscriptions et participations valent acceptation en totalité de tous les points du règlement.

. Le tournoi est ouvert à toutes et à tous, joueurs et spectateurs. Il est donc fortement recommandé aux joueurs de faire attention à leurs affaires personnelles. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol sur les lieux mêmes des compétitions.

. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tournoi en cas de problème technique.

Article 4 : dotations et modalité d'attribution des lots

L'annonce des gagnants sera faite le jour même de la qualification et les lots seront immédiatement attribués aux vainqueurs.

Cette compétition est inscrite dans le circuit Helios Gaming. De ce fait, chaque participant intégrera le classement Helios peu importe son parcours dans le tournoi. Chaque victoire (= qualification à la manche suivante) vaut trente (30) points. Chaque défaite (= disqualification) en vaut dix (10). Les compétiteurs autorisent donc Helios Gaming à utiliser leur pseudo pour le classement, et à recueillir leur adresse mail notamment pour être contacté en cas de qualification à la finale du circuit.

Article 5 : droit de la personnalité



Des photos et/ou films des participants, notamment des vainqueurs, et des articles de presse ou documents publicitaires (notamment liste des participants, ...) sont susceptibles d'être réalisés pour les besoins de l'organisation du tournoi et dans le cadre de la communication faite autour. En conséquence, le fait de s'inscrire entraîne l'autorisation expresse et gratuite des participants (et le cas échéant des représentants légaux pour les participants mineurs) au profit de la société Aux Frontières Du Pixel de reproduire et communiquer au public toutes représentations de l'image des participants fixées sur les photos et/ou films pris, ainsi que le nom et prénom des participants et ce sur tout support (y compris Internet), pour toute utilisation, pour le monde entier et pour la durée du concours et après ce dernier. Il est convenu que l'autorisation ainsi consentie à Aux Frontières Du Pixel comporte la possibilité pour ces dernières de consentir, aux mêmes conditions, à tout partenaire de son choix sur ce concours.

Article 6 : informatique et libertés

Les informations et données concernant les participants (nom, prénom, mail et pseudo) sont nécessaires pour assurer le bon déroulement et la gestion du concours et l'attribution des lots aux vainqueurs. Elles sont destinées exclusivement à la société Aux Frontières Du pixel. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit d'en faire la demande en magasin ou de nous écrire en ligne à aafdpixel@gmail.com ou par courrier à Aux Frontières Du Pixel, Batiment Imax | Rue de l'Europe – 57360 AMNEVILLE, en nous indiquant votre nom, prénom. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et

accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 7 : responsabilités

L'organisateur se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. L'organisateur décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des prix à la livraison. L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent jeu concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les participants sont avertis des risques afférents à la pratique intensive de jeu vidéo et l'organisateur décline toute responsabilité à ce titre. Les participants seront seuls responsables des dommages qu'ils pourraient causer ou subir dans l'enceinte du lieu du déroulement du tournoi.

Article 8 : application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou de supprimer l'un des points du présent règlement si elle le juge nécessaire. Ce règlement est consultable sur simple demande sur le lieu d'organisation.

Article 9 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française et aux tribunaux compétents français.